

<http://www.midilibre.com/articles/2009/12/31/VILLAGES-Engagement-et-projets-maitres-mots-a-l-39-AG-du-plateau-des-gras-1054897.php>5COURRY

Engagement et projets, maîtres mots à l'AG du plateau des gras

L'assemblée générale de l'association le plateau des gras s'est tenue en mairie. Le rapport moral lu par la présidente Laurence Bernard et commenté par la secrétaire Claude Bouvet a mis en avant l'engagement de l'association contre le projet d'implantation d'un site éolien proche des dolmens des Pins de l'Ismaël et l'organisation de la journée sur le patrimoine de notre village. Le travail de préparation du sentier botanique et géologique est en bonne voie et devrait voir le jour en 2010. Roland Scimia, du groupe Alésien de recherche archéologique, a pris contact avec Martine Schwaller, de la direction régionale des affaires culturelles, pour procéder au classement du dolmen dit la tombe du chef afin de protéger l'ensemble du site. Une présentation du patrimoine est prévue prochainement en direction du jeune public pour l'informer de sa richesse et de l'importance de le préserver. Le quitus a été accordé au bilan financier de la trésorière Nathalie Majenski. Le conseil d'administration a accueilli deux nouvelles personnes. Le bureau a répondu aux nombreuses questions du public et l'ordre du jour épuisé, un sympathique apéritif a clôturé cette assemblée.

PICARDIE

01.01.2010

AISNE NOUVELLE

http://www.aisnenouvelle.fr/index.php/cms/13/article/405334/Des_eoliennes_pas_encore_dans_le_vent
[La Ferté-Chevresis](#)

Des éoliennes pas encore dans le vent

Les opposants au projet d'éoliennes ont remis, mercredi, un rapport à charge au commissaire enquêteur.

Le château de Parpeville ne supporte pas l'ombre. Et pas non plus les courants d'air. Mercredi, le collectif Vent de folie, conduit par le propriétaire de cet édifice du début du XVIIIe siècle, a remis un rapport à Francis Gabet, le commissaire qui a lancé, au début du mois, une enquête publique sur l'implantation de 21 éoliennes sur les communes de Parpeville, Surfontaine, Chevresis-Monceau, La Ferté-Chevresis et Villers-le-Sec. « Nous demandons un moratoire. L'étude d'impact a sous-évalué l'importance paysagère. On va assister à un massacre de paysages », affirme Christian de Gayffier, porte-parole du mouvement, citant la proximité de son château mais également celles de l'église (classée) de Pleine-Selve, de la chapelle Saint-Frédéric de Chevresis-Monceau ainsi que d'un Espace naturel sensible (ENS), créée récemment par le conseil général.

Lundi et mardi, les opposants sont allés sur le terrain recueillir les plaintes d'une cinquantaine d'habitants subissant les « nuisances » d'un parc de quinze éoliennes existant sur les territoires de Ribemont, Séry-les-Mézières et Villers-le-Sec.

La décision finale reviendra au préfet

Sans surprise, au-delà du phénomène « d'encerclement », les témoignages pointent des problèmes de « sonorisation », de « flashes lumineux » et d'« interférences pour les téléviseurs et les téléphones portables ». Dans les prochains jours, le commissaire enquêteur réalisera une synthèse de ce dossier, écoutant notamment les arguments de la société Eole Res - le promoteur qui porte ce projet -, et émettra un avis au préfet. Ce dernier prendra alors la décision finale après avoir consulté la commission « Sites et paysages » et ses 21 membres que le collectif souhaite sensibiliser. D'ici là, il compte se constituer en association pour, le cas échéant, être en mesure de saisir le tribunal administratif.

Auteur : Guillaume BALOUT

Article paru le : 1 janvier 2010

YONNE: référendum populaire
COURLON-SUR-YONNE
VOTE MASSIF CONTRE LES EOLIENNES
NON à la ZDE: 82%
taux de participation 61%

LE BRAN. l'ISAUGOUËT(35)
pays Brocéliande
consultation populaire pour un projet éolien
NON aux éoliennes : 87,6 %
OUI aux éoliennes : 12,48 %
26/04/09

LA VOIX DU NORD 02012010

http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Saint_Pol_sur_Ternoise/actualite/Saint_Pol_sur_Ternoise/2010/01/02/article_eoliennes-inauguration-grincements-de-de.shtml

Éoliennes : inauguration, grincements de dents et projets dans le Ternois

samedi 02.01.2010, 05:04 - La Voix du Nord

Durant cet été et cette rentrée 2009, on a beaucoup parlé éoliennes, dans le Ternois. Inauguration à Valhuon, décision de justice et grogne du côté de Barly et Grand-Rullecourt... On en a parlé, et on en parle encore ! PAR ALEXIS DEGROOTE

saintpol@lavoixdunord.fr

Début juillet, le 3 précisément, dix éoliennes sont inaugurées dans le Pernois, sur les communes de Valhuon, Tangry, Hestrus et Huclier. D'une puissance de 2 300 KW, ce parc va être une manne financière non-négligeable pour la com de com et les communes concernées. Le projet est porté par la société Innovent (dirigée par Grégoire Verhaeghe, originaire de Valhuon) et n'a pas traîné à se concrétiser... Car les permis de construire avaient en effet été déposés en septembre 2007 ! Cette rapidité dans l'exécution, on ne la retrouve cependant pas partout. Car du côté de Barly ou de Grand-Rullecourt, on fait de la résistance. Les éoliennes, ça ne passe pas ! Et depuis de nombreuses années... Dans ce secteur, Dominique Darne, gérant d'Infinivent, a déposé des permis de construire en 2002. Des enquêtes publiques ont eu lieu en 2003-2004 et au final, le préfet a refusé les permis. Une bataille judiciaire commençait, qui donnait raison au promoteur. Une longue bataille, qui s'est poursuivie jusqu'à cet été 2009. Le préfet a en effet autorisé l'implantation de 26 éoliennes sur le territoire de la com de com des Deux Sources. Ce qui a fait bondir les opposants, comme Bernard Dragesco, propriétaire du château de Barly, classé aux Monuments historiques. Symboliquement, et de concert, les propriétaires des châteaux de Barly et de Grand-Rullecourt décidaient de faire grève, lors des Journées du patrimoine, qui se déroulent traditionnellement en septembre. Mais l'action n'allait en rester au symbole. Le 6 août, un recours gracieux était déposé auprès du préfet du Pas-de-Calais pour demander le retrait de 14 des 26 éoliennes. Le 2 septembre, réponse du préfet : le recours est rejeté. « On avait un délai de deux mois après la réponse pour lancer une action auprès du tribunal administratif », note Bernard Dragesco. Une action qui a été lancée, en novembre dernier. « On a fait une requête en annulation pour quatorze éoliennes. Au total, il y a quatre recours. Le nôtre et trois autres de la part d'habitants de Grand-Rullecourt et de Sus-Saint-Léger. » Du côté de la procédure, « on a déposé un mémoire préliminaire et on doit déposer un mémoire complémentaire. Le promoteur doit aussi déposer ses arguments. » Pour Bernard Dragesco, « l'audience ne devrait pas avoir lieu avant le milieu de l'année prochaine. » Du côté des opposants du secteur des Deux sources, on continue donc de jouer la montre. Mais pas question pour le promoteur de lâcher l'affaire. Outre l'aspect écologique, il ne faut pas oublier que « l'on représente une base fiscale énorme, qui permet de faire avancer des projets des territoires ! », nous confiait Dominique Darne, en novembre dernier. Un promoteur qui devra donc encore attendre afin de savoir s'il peut développer, ou non, ses éoliennes, dans le secteur de Grand-Rullecourt. À noter que celui-ci a d'autres projets dans le Ternois, sur la com de com de la Région de Frevent (Frévent, Bonnières, etc.). Ici, l'affaire semble en meilleure voie. Les permis ont été acceptés et aucun recours n'a été déposé pour s'opposer aux implantations

LA VOIX DU NORD 31122009

http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Cambrai/actualite/Bohain_et_alentours/2009/12/31/article_les-elus-ont-tranche-non-aux-eoliennes.shtml

BOHAIN et alentours :Les élus ont tranché « Non aux éoliennes »

BEAUREVOIR |

A la limite du territoire de Montbrehain au niveau des hameaux de Ponchaux et Vaux-le-Prêtre, quelques éoliennes dominent la campagne. Une société du Nord de la France a émis l'intention d'en implanter d'autres, ... Lors de la dernière séance du conseil municipal, le maire Éric Limpens a justement porté à la connaissance des membres présents qu'une enquête publique se déroulait dans le village de Montbrehain et Beaurevoir suite à la demande d'un permis de construire d'une éolienne sur le territoire de la commune déposée par la SAS ECOTERA dont le siège est situé à Lille. À cet effet, le conseil municipal a souhaité émettre un avis défavorable au projet.

Trop de nuisances selon la municipalité

Cette position, les élus de Beaurevoir l'ont argumentée. Ils font d'abord valoir qu'ils n'ont pas d'assurance sur le devenir des éoliennes à long terme. Ils dénoncent ensuite la nuisance sonore constatée depuis l'implantation des cinq premières éoliennes ainsi que des problèmes de réception pour les télévisions.

Les élus de Beaurevoir soulèvent enfin des problèmes d'ordre esthétique, économique et écologique.

Après débats, le conseil municipal de Beaurevoir a donc délibéré dans ce sens. Le non l'a emporté.

SUD-OUEST 02.01.2010

<http://www.sudouest.com/gironde/actualite/blayais/article/824317/mil/5548331.html>

Samedi 02 Janvier 2010

REIGNAC

BLAYE. Le projet avance, mais le front du refus ne faiblit pas Vendre ou ne pas vendre ? La citadelle a défrayé la chronique en 2009

À la saison où l'on négocie les cadeaux encombrants, qu'auraient voulu rapporter au magasin les élus de Haute Gironde ? Petite revue de casseroles, polémiques et serpents de mer de 2009.

C'était le premier projet d'éolien en Aquitaine lorsque Philippe Plisson a commandé une étude en 2007 pour implanter des éoliennes sur la commune de Reignac. Un projet qui aurait sans doute pu servir de vitrine pour le chantre de l'écologie au PS.

Las, depuis, le projet qui semblait pourtant se parer des meilleures intentions avance à grand fracas et a pris des allures de serpent de mer.

« Je n'ai pas vu venir le truc. Ça m'a surpris, et même un peu déstabilisé », avouait au mois d'août le député de Haute Gironde. Car si la préfecture a validé en mars dernier le périmètre de la première zone de développement éolien d'Aquitaine, si la Communauté de communes de l'Estuaire a désigné l'opérateur du futur parc (la société Valorem), le front du refus ne faiblit pas.

350 signatures

Témoin, la pose de la première pierre du Centre de formation multimétier en présence d'Arnaud Montebourg, au mois d'octobre, a été l'occasion pour une centaine d'opposants de l'association VigieEole de manifester

leur mécontentement.

L'association revendique 350 signatures contre la ZDE de Reignac et s'applique à multiplier les actions contre le projet du député. « On a voté pour les énergies renouvelables. [...] Il ne faut pas que de l'éolien, mais il en faut », rétorquait Philippe Plisson. Le front du refus, lui, se déclarait favorable à du « micro-éolien ». Clairement, ce qui se destinait à être un projet-phare pourrait devenir un conflit emblématique dans le développement de l'éolien. Et radicaliser d'autant les positions des « antis ».

« Je ne ferai pas le bonheur des gens contre eux », déclarait le député. Avant de confier quelques mois plus tard à « Sud Ouest » : « Je n'ai pas vocation à servir de punching-ball à tout le monde. Les autres élus attendent de voir comment je vais me sortir de ce dossier. Je me sens un peu seul parfois... » C'est ce qu'on appelle essayer les plâtres...

La vieille pierre, c'est de l'entretien. Beaucoup d'entretien. Selon une estimation de la mairie, le montant des travaux à réaliser sur l'édifice classé au patrimoine de l'Unesco depuis 2008 pourrait se monter à 20 millions d'euros. Pour un bâtiment acheté 1,6 million de francs en 1954 par la mairie de Blaye, d'un point de vue strictement financier, la citadelle a tout du cadeau empoisonné.

Un cadeau qui semble embarrasser le maire de Blaye, qui a mis les pieds dans le plat l'été dernier en déclarant dans « Sud Ouest » : « C'est frustrant de devoir dépenser beaucoup d'argent dans des bâtiments qui aujourd'hui sont vides. [...] Doit-on passer par la vente de certains bâtiments à des investisseurs privés ? Je ne sais pas. »

La petite phrase n'a pas manqué de déclencher un tollé dans l'opposition. « Vente à la découpe, dilapidation du patrimoine ! C'est un aveu d'échec, on vend les bijoux de famille quand on est ruiné ! », s'est emporté Vincent Liminiana.

Pétition

La question a néanmoins été évoquée en Conseil municipal du mois de novembre. « Que fera-t-on si un investisseur privé nous fait des offres ? », a demandé Denis Baldès. Avant d'ajouter que l'on « réfléchissait au statut juridique d'une éventuelle cession des cantonnements, vu la charge que représentait pour la ville leur simple entretien de sauvegarde ». Simple « hypothèse de travail », explique-t-on, mais les mots sont lâchés.

Une pétition ne s'est pas fait attendre. Et l'opposition de rappeler que le récent classement du bâtiment au titre de Monument historique permet de solliciter des aides de l'Europe, de l'État, de la Région, et... du Département.

« Un classement récent », rappelle la mairie. On murmure néanmoins que des opérateurs se seraient déjà montrés intéressés. « Rien n'est fait », ajoute de son côté Denis Baldès, qui confie vouloir « d'abord faire bouger les lignes ».

« Vaisseau amiral »

Toujours est-il que le pesant « bijoux de famille », qui vient de bénéficier d'un coup de pouce de la fondation Total, semble beaucoup préoccuper le maire de Blaye.

Dans une récente déclaration, Denis Baldès, désormais président de la Communauté de communes, qualifiait la citadelle de « vaisseau amiral » du tourisme en Haute Gironde. Tout en rappelant que son entretien restait de compétence communale, il émettait le souhait que « tout le canton s'approprie » l'édifice. En ajoutant, d'une manière générale, que « ce qui est une charge pour Blaye peut devenir une chance pour le canton ». Petit appel du pied ?

« Nous n'avons qu'à vendre le bateau pour payer les frais du cadastre vectorisé », s'est exclamé le maire de Pugnac Jean Roux le 17 décembre dernier pendant un conseil communautaire de Bourg-en-Gironde. Ce bateau, « L'Estuaire », flotte aujourd'hui sans capitaine à sa barre, comme l'ensemble de ce dossier. Et de potentiels acquéreurs, il n'en existe pas aujourd'hui, même si le président de la Communauté de communes Jean-Franck Blanc semble avoir déjà eu envie de le revendre. Acheté en 2005 pour 14 000 euros, l'ancien bateau de pêcheur n'était pas en bon état. Il a donc fallu investir au moins 39 000 euros de travaux supplémentaires, sans compter les 7 500 euros non prévus fin 2008 pour les indemnités d'un expert, le tout pour proposer des balades sur l'estuaire à des petits groupes. Aujourd'hui, le sujet fait encore rire certains élus, mais d'un rire jaune. Même la tempête Klaus l'an dernier n'a pas résolu le problème. Elle a fait couler cinq voiliers dans le port de Bourg, mais « L'Estuaire », lui, était resté bien protégé...

C'est l'une des petites polémiques de l'année. Elle est signée Christian Mabille, et elle a été envoyée par lettre aux parents d'élèves du collège de Peujard, le 3 octobre. Constatant une recrudescence des « comportements d'incivilité et de dégradation » aux abords du centre commercial, le maire de Peujard a indiqué dans un courrier : « Les enfants mineurs divagants sur la voie publique ou privée feront l'objet d'une démarche conséquente auprès des autorités de tutelle, celle-ci pouvant aller jusqu'à l'interdiction du centre et de ses abords ». Si l'édile précise avoir voulu « faire réagir » et n'avoir reçu directement aucune protestation de parents, le terme « divagant » est pourtant passé de travers chez certains. « On n'est pas au Far West à

Peujard », déclarait l'un d'eux.

Au point que la missive a atterri sur le bureau du sous-préfet, qui semble avoir goûté le vocable avec une certaine réserve. « Le terme divagant concerne plutôt les chiens », aurait annoté le représentant de l'État sur le courrier municipal.

La petite phrase assassine

Prononcée par un élu, cette année, avec consigne de ne pas la répéter : « Ici, c'est simple, tout le monde est issu soit du Conseil général, soit du CNPE... »

Aux portes d'Alençon, le projet éolien dérange

Environnement dimanche 03 janvier 2010

La zone de développement éolien prévue par trois communes du nord de la Sarthe, Champfleur, Chérisay et Béthon, tout près d'Alençon, n'est pas du goût de tout le monde. Un habitant de Saint-Rigomer-des-Bois a constitué une association pour lutter contre ce projet jugé « absurde ».

Implantée dans une zone où plusieurs points de vue remarquables sont en principe protégés, cette zone serait « peu efficace », selon l'association, car les vents n'y sont pas assez réguliers.

MIDI LIBRE 04.01.2010

<http://www.midilibre.com/articles/2010/01/04/VILLAGES-Pas-de-permis-de-construire-pour-l-39-eolien-1059096.php5>

Massif des Lens

Pas de permis de construire pour l'éolien

Le **collectif d'associations** pour la défense du bois des Lens a passé l'été dans l'expectative d'une prise de décision du préfet du Gard sur la question des éoliennes projetées dans ce bois, mais aussi dans la réflexion sur le devenir de cet espace de près de 9 000 ha. C'est bien sûr avec contentement que ses membres ont accueilli le rejet des permis de construire déposés par les sociétés Ventura et Tencia. Toutefois, lors de l'assemblée générale du Collectif, le 9 décembre dernier au foyer de Saint-Mamert, le président de cette fédération (qui regroupe cinq associations ainsi que des personnes physiques), Gérard Jaussiomme, a tempéré cette satisfaction, face à une soixantaine de participants en déclarant : « Les promoteurs industriels exercent une forte pression non seulement sur les collectivités, mais aussi sur les très nombreux propriétaires de terrains dans cette garrigue. C'est pourquoi nous devons continuer à oeuvrer pour sa sauvegarde. Après avoir repoussé un projet de carrière et fait annuler les permis de construire de cette ZDE avec le soutien de la population, notre engagement pour sauver ce massif veut s'inscrire dans un vrai débat démocratique. » Le collectif souhaite désormais aller plus loin pour protéger le massif des Lens, en l'inscrivant dans le contexte de la stratégie régionale de sauvegarde de la biodiversité. Il plaide pour que ce massif soit reconnu comme un espace naturel de grande valeur, véritable réservoir de biodiversité et corridor écologique, à protéger dans sa totalité. Il pourrait par exemple être intégré dans le projet de trame verte et bleue étudié par le Scot sud Gard, avec de part et d'autre, les deux vallées proches du Vidourle et des Gardons. D'autres voix évoquent un programme de valorisation des constructions en pierre sèche et une collaboration au projet de Parc régional des garrigues soutenu par les écologistes de l'Euzière, recentré sur les gorges du Gardon ou encore le classement éventuel des Lens en réserve régionale.

Quoi qu'il en soit, les très nombreuses personnes (plus de 1 200) qui ont pris part aux enquêtes publiques de ce printemps à Moulézan, Crespian, Combas et Montmirat sont fermement décidées à défendre ce bois qui leur est cher. Car jusqu'à présent, il leur a servi de lieu de vie, de promenade et de détente, mais aussi de réservoir de ressources – bois de chauffage, gibier, pierres des Lens, eau, pâturage, plantes comestibles et médicinales, champignons.

D'ailleurs, la soirée du 21 novembre à Saint-Mamert, organisée conjointement par la mairie et l'association Saturnin Garimond pour fêter les 20 ans de la réserve naturelle de Robiac a prouvé, avec la présence d'une bonne centaine de personnes et si cela était encore nécessaire, le grand intérêt des citoyens pour le bois des Lens. Fort de ce soutien, le collectif veut continuer d'informer le public sur la valeur des Lens par différentes actions. Sont notamment envisagées la réalisation d'une plaquette exposant les riches facettes de cet espace naturel ; la distribution aux riverains d'un questionnaire sur la vision de tout un chacun concernant l'avenir de

ce massif ou encore l'organisation de sorties naturalistes dans les Lens..

MEXIQUE

DE SOURCE SURE.COM

04.01.2010

http://desourcesure.com/dss/2010/01/eoliennes_le_vent_de_la_discor.php

Eoliennes, le vent de la discorde

A l'heure où développement durable et protection de l'environnement sont dans tous les discours, les applications concrètes sont difficiles à mettre en place. Symbole de cette volonté de réduire les émissions de CO2, les éoliennes, qui fleurissent de plus en plus, sans pour autant être les bienvenues.

A Juchitan dans le sud du Mexique, des paysans protestent contre le projet Eurus, gigantesque parc éolien récemment construit par les entreprises Acciona et Cemex. Avec 167 hélices, c'est l'un des plus grands champs éoliens du monde. Il devrait [générer 250 mégawatts et créer 850 emplois](#).

Mais pour les paysans, le résultat est tout autre. **Occupation du terrain non-payée, destruction du système d'irrigation, inondation et déplacement du bétail...** les raisons de la colère sont nombreuses. *"Ici ils ont profité de l'ignorance des gens, la grande majorité des adultes ne sait ni lire ni écrire. Et donc ce conflit s'est développé à partir de ce moment-là...et maintenant il atteint son paroxysme parce que les Espagnols ou l'entreprise Eurus Acciona n'ont porté aucune attention à ce problème."*, s'indigne Alejo Giron. **Les populations locales ne bénéficient pas de l'électricité produite, pire, leurs factures auraient augmenté.** Du côté des entreprises *"il n'y a pas de conflit"*, assure un technicien Eurus.

VOIR LA VIDEO :

http://www.youtube.com/watch?v=KsUCpXHtm4&feature=player_embedded

En France aussi, la polémique fait rage entre partisans d'une énergie verte et les détracteurs de ces moulins à vent d'un nouveau genre qui dénaturent le paysage. Au premier rang des arguments avancés, le bruit *"obsédant, lancinant et beaucoup trop fréquent"* produit par les rotations.

En 2008, M6 consacrait un numéro de *100% Mag* à ce sujet. A Bernay-Saint-Martin, les huit éoliennes provoquent un véritable *"vent de colère"* chez les 700 habitants... (Voir le reportage ci-dessous, et des [témoignages de riverains de zones éoliennes](#))

VOIR LA VIDEO :

http://www.youtube.com/watch?v=ePXpN4hCo5E&feature=player_embedded

LANGUEDOC-ROUSSILLON

SAINTPONSDETHOMIERES.BLOGS.MIDILIBRE

http://saintponsdethomieres.blogs.midilibre.com/associations/Le_maire_de_Montendre_victime_du_fadet_des_Laïches...

24.12.2009

La colère gronde autour du projet d'éoliennes des Avants-Monts





Hier matin, une vingtaine de membres de **Hurlevent**, une association pour le moins hostile à l'éolien industriel sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc et plus particulièrement opposée avec fermeté au projet de ZDE (zone de développement éolien) des Avants-Monts, a manifesté sur le parvis de la mairie où la statue de Marianne, symbole de la République, a été bâillonnée et une gerbe déposée à ses pieds.

Motif de cette colère : « *Nous venons d'apprendre que le sous-préfet de Lodève s'est permis de venir à Pardailhan pour rencontrer le maire et son adjoint pour les enjoindre de faire voter à nouveau sur le projet de ZDE, argumentant, pour convaincre, que les frais de démantèlement seraient assurés par l'Etat. Et depuis quand l'Etat assurerait-il ce qui incombe aux entreprises ?* », tempête le président de Hurlevent, **Marcel Caron**.

En effet, seul le conseil municipal de Pardailhan a, en novembre 2008, délibéré contre cette ZDE (6 contre, 4 pour et 1 abstention) qui concerne également les communes de Riols, St Etienne d'Albagnan, Ferrières-Poussarou et Olargues. Son implantation, projetée sur 18 km de crêtes entre Riols et le col Fumat (commune de Ferrières-Poussarou), prévoit 23 aérogénérateurs dans une première tranche. Le dossier de demande, toujours en phase d'instruction, a été transmis en préfecture en début d'année.

La veille, dans la salle des congrès de Mazamet (81), quelque 400 personnes avaient participé à une conférence débat animée par Jean Louis Butré, président de la fédération Environnement Durable (FED) et Yves Vérilhac, premier directeur du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

BELGIQUE actu24.be 31.12.2009

http://www.actu24.be/article/andenne_5300_retro_2009_le_tres_dur_combat_entre_eoliennes_et_paysages/392303.aspx

NAMUR Rétro 2009 : le très dur combat entre éoliennes et paysages

Cette année 2009, en province de Namur, a été marquée par un affrontement de plus en plus rude entre promoteurs éoliens et défenseurs des campagnes.

Cette année plus que jamais, les projets éoliens ont déferlé du nord au sud de la province. Suscitant souvent une réaction de plus en plus négative des habitants. Résumé.

- **26 janvier, Fosses-Mettet.** Air Energy demande de construire quatre nouvelles éoliennes, à côté des 11 qu'elle exploite déjà.
- **27 janvier, Andoy-Wierde.** Le collège communal de Namur donne, comme Gesves et Andenne, un avis défavorable pour quatre éoliennes Air Energy .
- **Février, Warisoulx.** Cinq éoliennes (Air Energy) sortent de terre. À Branchon, un projet de 17 machines (Air Energy encore) poursuit son chemin.
- **19 mars, Clermont Walcourt.** Alternative Green propose 14 nouvelles éoliennes.
- **Mars, Sovet.** Le ministre Antoine donne le feu vert pour six unités (firme Kyotech), à 4 km du parc éolien de Dorinne.
- **Mars, Noville-les-Bois - Héron.** Electrawinds demande dix éoliennes le long de l'E42.
- **6 mai, Falmagne.** Alternative Green prend des contacts pour implanter six machines.

- **27 mai, Florée.** Alternative Green demande six éoliennes.
- **24 juin, Graux - Mettet.** Nouvelle offensive : deux promoteurs (Eximag et Greenwind) proposent 11, voire 15 machines sur ce plateau où André Antoine avait dit non il y a cinq ans. Réunion tendue le 4 juillet à Pontauray : « vous n'êtes pas les bienvenus », clame le public.
- **Septembre, Pessoux.** Le ministre Henry autorise six éoliennes Air Energy . Plusieurs associations et la commune de Hamois, vont en recours au conseil d'État.
- **13 octobre, Andoy-Wierde.** Le ministre Henry refuse le permis pour le parc Air Energy .
- **Octobre, Floreffe-Fosses.** Les sept éoliennes Windvision de Taravisée sortent de terre.
- **25 octobre, Andenne.** Coup de sang du collègue, quand il apprend qu'Electrabel négocie en douce l'implantation d'un parc sur Thon, Groyne, Bonneville. Ce sera non, allez ailleurs ! - 4 novembre, Bièvre. Début de la construction de 7 éoliennes Windvision .
- **8 novembre, Noville-les-Bois.** Inauguration de trois éoliennes SPE Luminus .
- **28 novembre, Ernage.** Avis défavorable du collège de Gembloux contre les sept éoliennes Alternative Green.
- **7 décembre, Forville.** Réunion houleuse. Le projet d'Electrabel de neuf éoliennes sur Bierwart et Hanneche ne passe pas.
- **10 décembre, Florée.** Projet de sept machines pour Électrawinds. Accueil glacial de la population.
- **décembre, Gochenée.** Gestamp, qui convoite déjà un terrain à Niverlée, introduit une demande pour huit éoliennes.
- **14 décembre, Grand-Leez.** Le ministre Henry autorise, sur recours, cinq éoliennes vers Perwez, le long de l'E411 (firme Aspiravi), malgré le refus de son administration. Colère des habitants de Grand-Leez.J.-F.P.

LANGUEDOC-ROUSSILLON 30 GARD 30730 Saint-Mamet-du-Gard

saintmametdugard.blogs.midilibre

08.01.2010

<http://saintmamertdugard.blogs.midilibre.com/archive/2010/01/06/bois-des-lens-le-collectif-poursuit.html>

Bois des Lens : le collectif poursuit

Le collectif d'associations pour la défense du bois des Lens a passé l'été dans l'expectative d'une prise de décision du préfet du Gard sur la question des éoliennes projetées dans ce bois, mais aussi dans la réflexion sur le devenir de cet espace de près de 9000 ha. C'est bien sûr avec contentement que ses membres ont accueilli le rejet des permis de construire déposés par les sociétés Ventura et Tencia. Toutefois, lors de l'assemblée générale du collectif, le 9 décembre dernier au foyer de Saint-Mamert, le président de cette fédération - qui regroupe 5 associations ainsi que des personnes physiques - Gérard Jaussiomme a tempéré cette satisfaction, face à une soixantaine de participants en déclarant : *« Les promoteurs industriels exercent une forte pression non seulement sur les collectivités, mais aussi sur les très nombreux propriétaires de terrains dans cette garrigue. C'est pourquoi nous devons continuer à œuvrer pour sa sauvegarde. Après avoir repoussé un projet de carrière et fait annuler les permis de construire de cette ZDE avec le soutien de la population, notre engagement pour sauver ce massif veut s'inscrire dans un vrai débat démocratique. »*

Le collectif souhaite désormais aller plus loin pour protéger le massif des Lens, en l'inscrivant dans le contexte de la stratégie régionale de sauvegarde de la biodiversité : que ce massif soit reconnu comme un espace naturel de grande valeur, véritable réservoir de biodiversité et corridor écologique, à protéger dans sa

totalité. Il pourrait par exemple être intégré dans le projet de trame verte et bleue étudié par le SCOT Sud Gard, avec de part et d'autre, les deux vallées proches du Vidourle et des Gardons.

D'autres voix évoquent un programme de valorisation des constructions en pierre sèche et une collaboration au projet de Parc Régional des Garrigues soutenu par les écologistes de l'Euzière recentré sur les gorges du Gardon ; ou encore le classement éventuel des Lens en réserve régionale.

Quoi qu'il en soit, les très nombreuses personnes (plus de 1200) qui ont pris part aux enquêtes publiques de ce printemps à Moulézan, Crespian, Combas et Montmirat sont fermement décidées à défendre ce bois qui leur est cher et qui, jusqu'à présent, leur a servi de lieu de vie, de promenade et de détente, mais aussi de réservoir de ressources - bois de chauffage, gibier, pierres des Lens, eau, pâturage, plantes comestibles et médicinales, champignons... D'ailleurs, la soirée du 21 novembre à Saint Mamert, organisée conjointement par la Mairie et l'association Saturnin Garimond pour fêter les 20 ans de la réserve naturelle de Robiac a prouvé, avec la présence d'une bonne centaine de personnes, et si cela était encore nécessaire, le grand intérêt des citoyens pour le bois des Lens.

Fort de ce soutien, le collectif veut continuer d'informer le public sur la valeur des Lens par différentes actions, incluant la réalisation d'une plaquette - exposant les riches facettes de cet espace naturel - la distribution aux riverains d'un questionnaire sur la vision de tout un chacun concernant l'avenir de ce massif, ou encore l'organisation de sorties naturalistes dans les Lens.

USA

energiesdelamer 08.01.2010

<http://energiesdelamer.blogspot.com/>

CAPE WIND: le site de Nantucket Sound classé monument historique !

Posted: 08 Jan 2010 01:48 AM PST

BOSTON - (Mass.- Etats-Unis) - 08/01/2010- 3B Conseils - C'est un nouveau coup de théâtre et une affaire compliquée, mais en même temps exemplaire, que cette affaire de l'implantation du projet Cape Wind, le premier parc éolien offshore américain, sur un site touristique très convoité (Nantucket Sound près de cape Cod) qui se révèle être aussi le site sacré de deux tribus indiennes du peuple Wampanoag. D'après le journal The Boston Globe ([ICI](#)) qui suit l'affaire semaine après semaine, il a en effet suffi que l'administration Obama souhaite résoudre le plus vite possible ce conflit, qui a commencé depuis plusieurs années maintenant, autour de la construction du premier parc éolien offshore américain, pour que tout s'accélère soudainement. Au point qu'hier le ministre de l'Intérieur des États-Unis, [Ken Salazar](#) a annoncé la convocation pour la semaine prochaine de toutes les parties intéressées pour une réunion d'urgence. Mais que s'est-il donc passé ? Quel épisode a-t-on manqué ?

Pour ma part, dans cet interminable feuilleton, j'en étais resté au moment précis où le projet repartait ([cf. article du 10/12/2009](#)) après que deux tribus indiennes du peuple Wampanoag aient demandé - sans trop espérer l'obtenir - le classement en zone historique du site de Nantucket Sound ([cf. article du 05/11/09](#)). [The Boston Globe](#) a donc révélé que, contre toute attente, le [National Park Service](#) a donné raison aux deux tribus amérindiennes et rendu éligible au Registre National des lieux historiques ([National Register of Historic Places](#)), le site de Nantucket Sound en "*raison de l'importance culturelle et spirituelle qu'il a pour les dites tribus*". Cette décision coup de théâtre est bien entendu confirmée et téléchargeable sur le site même du National Register of Historic Places ([ICI](#)). Bien que cette décision semble en avoir pris plus d'un par surprise, à commencer par le ministre de l'intérieur lui-même (et sans doute aussi le [Président Obama](#)), il convient d'y regarder de plus près. Je rappelle que l'inscription au registre, qui accorde une protection supplémentaire "*contre toute forme de développement industriel*", est habituellement réservée à des structures plus petites ou à des sites très spécifiques. A vrai dire ce classement crée un précédent non pas tant parce qu'il classe comme monument historique un lieu culturel indien mais surtout parce que **c'est la première fois qu'un tel classement a lieu en mer ou sur le territoire maritime.**

Dans le cas précis, il se trouve que le National Park Service, qui ne statue jamais sur des sites maritimes, a

considéré que le site marin de Nantucket Sound faisait exception en ce qu'il avait été, avant [la dernière glaciation](#), (c'est à dire à la louche il y a entre 120.000 et 10.000 ans !), une terre ferme sur laquelle il ne fait pas de doutes que les ancêtres du peuple Wampanoag s'étaient établis (des vestiges sous-marins l'ont confirmé) et ont pratiqué leur culte au soleil. Oui je sais, il y a quelque chose de comique à considérer qu'un événement, fut-il sacré, qui s'est produit avant la dernière glaciation puisse avoir une incidence sur l'implantation d'un parc éolien aujourd'hui ! Mais aux Etats -Unis on ne plaisante pas du tout avec ces choses-là... officiellement en tout cas, car de nombreuses voix s'élèvent pour faire remarquer que d'autres tribus indiennes sont moins scrupuleuses quand elle bâtissent des casinos ou des parcs d'attractions sur certains de leurs sites historiques les plus prestigieux (la passerelle [Grand Canyon Skywalk](#) exploitée par la tribu Hualapai pour ne pas le citer). La question qui importe maintenant est de savoir si le fait de reconnaître le site de Nantucket Sound comme un monument historique américain, remet en cause le projet Cape Wind lui-même ? Même si cela est un peu compliqué à comprendre, la réponse n'est pas forcément celle que l'on suppose. Dans la déclaration écrite qui fait suite à l'annonce de classement du National Park Service, le ministre Salazar (qui soit dit en passant a sous sa responsabilité directe le National Park Service qui dépend du Service des Parcs Nationaux géré par le Département à l'intérieur) a souhaité que *"les protagonistes soient réunis dès la semaine prochaine, à Washington, précisément pour qu' un accord de "bon sens" soit trouvé avant le 1er Mars 2010."* Lorsque l'on sait que le ministre a déjà prévenu que, si un accord n'était pas trouvé à l'issue de cette entrevue, il était *"prêt à prendre de toute façon toutes les mesures nécessaires pour la poursuite du projet "*, on aura compris que l'autorité fédérale ne fera aucune concession sur le principe de la construction de ce premier parc éolien en mer. Cette intervention de dernière minute du ministre Salazar montre une fois de plus l'intérêt marqué de la Maison Blanche pour ce premier parc éolien en mer, voire même selon certains, la volonté farouche de Barack Obama de ne pas céder sur ce plan après son "échec" à faire admettre au Congrès des taux de réduction significatifs de gaz à effet de serre avant le dernier sommet raté de Copenhague. Le Président et le ministre ne sont pas seuls dans ce combat et de nombreuses associations, ONG et lobbies les soutiennent, conscients qu'un nouveau sentiment d'urgence face au changement climatique s'est levé dans le sillage de Copenhague et que la nécessité d'une action concrète sur le terrain, et en mer notamment, est impérieuse.

L'enjeu est maintenant ailleurs : faire entendre aux diverses parties en présence qu'**un classement en site national historique ne peut plus et ne doit plus être incompatible avec la lutte contre le réchauffement climatique**. Le respect des valeurs sacrées qui s'attachent à un site religieux antique doit pouvoir s'accommoder aujourd'hui de l'implantation des énergies renouvelables de la même façon que de nombreux sites archéologiques à travers le monde ont su s'accomoder de la nécessité de l'implantation d'infrastructures destinées au développement industriel des peuples modernes (construction d'autoroutes par exemple ou de certaines infrastructures portuaires). Cette prise de position, somme toute déjà adoptée ailleurs, devrait permettre à l'administration Obama d'empêcher que les autres projets d'implantations d'énergies renouvelables en cours de développement ne soient ralentis par des classements historiques intempestifs. Ceci, ajouté au fait que beaucoup de tribus indiennes n'ont pas vraiment montré l'exemple jusque-là en implantant des parcs d'attractions sur leurs sites culturels, devrait permettre à l'administration en place de voir enfin aboutir son premier projet de parc éolien en mer avant la fin de la législature. Au bout du compte il s'agit maintenant d'une affaire de compensation financière vis-à-vis des deux tribus indiennes. L'ironie de l'histoire, dans ce cas précis, voulant que cette bataille ait lieu autour d'un projet situé sur un lieu façonné précisément au moment du dernier grand changement climatique de la planète !

Article : Francis ROUSSEAU
